

DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES

Première demande depuis l'étranger

18 décembre 2025



RAPPEL DÉMARCHE D'IMMIGRATION À EFFECTUER

1.

Validité du
passeport

2.

Demande de CAQ

3.

Examen médical
si nécessaire

4.

Demande de
permis d'études

5.

Biométrie

CONTENU DE LA PRÉSENTATION

1.

Examen médical,
si requis

2.

Demande de
permis d'études

3.

Permis de
travail/stage coop

4.

Biométrie

1.

**Examen
médical, si
requis**

2.

Demande de
permis d'études

3.

Permis de
travail/stage coop

4.

Biométrie

1. EXAMEN MÉDICAL IRCC

Un **examen médical** est parfois requis, si :

- vous avez résidé dans un **pays désigné** pendant plus de 6 mois dans la dernière année
- Si vous voulez/devez **travailler ou faire des stages auprès de certaines clientèles** (les enfants ou dans le secteur de la santé).

1. EXAMEN MÉDICAL IRCC

Quand faire la démarche ?

- **Après avoir été convoqué par IRCC,** suivant l'envoi de votre demande **ou**
- **préalablement à votre demande de permis d'études.**

Vous pouvez donc faire l'examen médical dès que vous avez reçu un avis favorable à l'obtention de votre demande de CAQ ou même **pendant que vous attendez votre réponse de CAQ.**

1. EXAMEN MÉDICAL IRCC

Important

Les étudiants européens en Techniques d'orthèses, prothèses et soins orthopédiques et en Techniques d'éducation spécialisée **doivent** faire un examen médical **préalable** à leur demande de permis d'études.

Les étudiants d'autres nationalités peuvent aussi faire un examen préalable

Si vous ne faites pas l'examen médical, vous ne pourrez **pas** travailler ou faire un stage dans le domaine de la santé ou après des enfants ce qui pourrait poser un problème dans votre cheminement scolaire.

Gouvernement
du CanadaGovernment
of Canada

Rechercher dans Canada.ca



MENU ▼

[Accueil](#) > [Immigration et citoyenneté](#) > [Ma demande](#) > [Examen médical ou certificat de police](#) > [Examens médicaux](#)

Trouvez un médecin désigné

Trouver un médecin dans votre pays, territoire ou région pour effectuer votre examen médical aux fins de l'immigration. Seuls les médecins désignés approuvés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada peuvent procéder à cet examen.



Remarque : Au moment de la prise du rendez-vous, il est possible qu'un médecin désigné donné ne soit pas disponible. La clinique peut vous suggérer un autre médecin désigné ou un remplaçant autorisé.

* Sélectionnez un pays ou un territoire (obligatoire)

Sélectionnez



Allez

1. EXAMEN MÉDICAL IRCC

< But Données personnelles Demande Activités Sécurité Antécédents médicaux >

Questions sur les antécédents médicaux

* Avez-vous subi un examen médical réalisé par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois? (obligatoire)

Oui Non

Si vous le connaissez, fournissez votre numéro d'examen médical aux fins de l'immigration (EMI) ou votre numéro d'identificateur unique médical (IUM). (facultatif)

Ce numéro se trouve sur la fiche d'information d'eMédical ou sur le formulaire IMM 1017B. Vous pouvez obtenir une copie de l'un ou l'autre de ces documents auprès du médecin désigné qui vous a examiné.

Important

Si vous faites un examen médical préalable, lors de la création de votre compte sécurisé IRCC vous devrez répondre « oui » à la question :

Avez-vous subi un examen médical effectué par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois ?

Cela vous permettra d'avoir un espace dans votre compte en ligne pour téléverser votre rapport médical préalable.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Français](#)

MENU ▾

[Accueil](#) > [Services en ligne](#)

Recalculer

Modifier mes réponses

Imprimer

Signaler un problème technique

Aide

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Avez-vous subi un examen médical effectué par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois? **(requis)**

S'il vous plaît faire une sélection

S'il vous plaît faire une sélection

Oui

Non

Suivant

Important : Ces informations sont fournies à titre de référence uniquement et aucune décision en matière d'immigration ne sera prise sur la base de vos réponses. Si vous choisissez de faire une demande, votre demande sera examinée par un agent d'immigration conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et à ses règlements, sans tenir compte de tout résultat que vous obtenez grâce à ce questionnaire. [Lisez l'avis complet](#)

1. EXAMEN MÉDICAL IRCC

Important

Vous **devrez** inclure une copie du formulaire de rapport médical préalable (**e-medical ou IMM 1017B**) avec les autres documents afin que votre dossier soit complet.

Après l'examen médical, vous devrez télécharger le rapport préalable dans la section appropriée de votre compte en ligne ou sur le portail.

Si vous ne voyez pas où télécharger le document, vous devrez le télécharger dans la section **Renseignements supplémentaires**.

Il est donc **important**, même si le médecin vous mentionne qu'il transmettra le résultat de l'examen, que vous soumettiez vous aussi le rapport médical préalable à votre dossier et que vous en conserviez une copie.



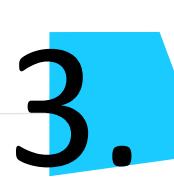
1.

Examen médical,
si requis



2.

Demande de permis d'études



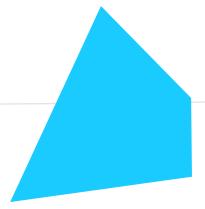
3.

Permis de
travail/stage coop



4.

Biométrie



2. DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES

MENU ▾

[Canada.ca](#) > [Immigration et citoyenneté](#) > [Ma demande](#)

Vérifier les délais de traitement

* Indiquez le type de demande que vous présentez. **(obligatoire)**

Résidence temporaire (visite, étude, travail)

* Quel type de demande de résidence temporaire? **(obligatoire)**

Permis d'études (de l'étranger)

* À partir de quel endroit faites-vous votre demande? **(obligatoire)**

Sélectionnez dans la liste...

[Voir le délai de traitement](#)

Quand ? Après votre demande de CAQ et à envoyer dès réception de votre avis favorable de CAQ

Combien de temps ? Le délai moyen de traitement commence après avoir donné vos empreintes biométriques. Selon votre pays de résidence ou d'origine, les délais varient. Vérifiez les délais de traitement sur le site d'IRCC

[https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-dela...
https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-dela...
https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-dela...](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-dela...)



2. DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES

Quoi ? La démarche de permis d'études inclut généralement :

- Demande de permis d'études
- Prise de données biométriques (si requis)
- Examen médical (si requis)
- Permis de travail stage-coop (si requis)
- Visa (envoi du passeport) ou Autorisation de voyage électronique (AVE)

2. DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES

À noter

Le permis d'études est délivré à un point d'entrée (douane) du Canada. Lorsque vous effectuez une demande et que celle-ci est approuvée, vous obtiendrez une **lettre d'introduction**. Ce document n'est **pas** votre permis d'études. Vous devrez remettre cette lettre à la douane lors de votre arrivée au Canada. L'agent d'immigration procédera à la dernière analyse de votre demande et vous remettra, après une dernière vérification, votre permis d'études.

Lettre d'introduction vs Permis d'études

Gouvernement du Canada Government of Canada
02 août 2018

Identificateur unique du client: [REDACTED] No de demande: [REDACTED]

[REDACTED]

Madame, Monsieur, [REDACTED]

Votre demande pour étudier au Canada a été approuvée. Un permis d'études vous sera délivré à votre arrivée au Canada après que vos documents auront fait l'objet d'un contrôle par un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada, sous réserve du respect des exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de son règlement d'application. L'agent demandera à voir cette lettre et votre passeport; il pourra aussi demander à voir vos documents connexes, comme la lettre d'acceptation de votre établissement d'enseignement. Ne placez pas ces papiers ou d'autres documents importants dans vos bagages enregistrés. Pour en savoir davantage sur les documents que vous devrez apporter avec vous, veuillez consulter le site : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-arrivee.asp>

Lorsque vous préparez vos documents, veuillez tenir compte des renseignements qui suivent :

- **Cette lettre ne constitue ni un passeport ni un titre de voyage.** Vous ne serez pas autorisé à prendre l'avion sans votre passeport, même si vous avez cette lettre en votre possession.
- **Cette lettre ne constitue pas une autorisation d'entrer au Canada ou d'y rester.** Un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada prendra cette décision à votre arrivée au Canada.
- **Cette lettre est importante,** car elle contient des renseignements dont l'Agence des services frontaliers du Canada se servira pour délivrer votre permis d'études. Prière de ne pas la perdre.

Vous devez demander d'entrer au Canada pour obtenir votre permis d'études au plus tard le 2020/08/31 (aaaa/mm/jj). Votre passeport doit être valide au-delà de la période pendant laquelle vous comptez séjourner au Canada. S'il ne l'est pas, votre permis d'études ne sera valide qu'à la date d'échéance de votre passeport ou, dans le cas des citoyens et des résidents permanents des États-Unis, de vos documents d'identité.

Nota : À titre d'étudiant international au Canada, vous êtes responsable de respecter les conditions de votre permis d'études, dont l'exigence de poursuivre activement des études. Votre permis deviendra automatiquement invalide 90 jours après la fin de votre programme d'études, quelle que soit la date d'échéance qui figure sur votre permis. Pour obtenir un complément d'informations, consultez le site Web suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.asp>



2. DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES

Vous devez prendre connaissance du processus de demande de permis d'études directement sur le site d'IRCC.

Vous obtiendrez ainsi les **informations à jour** concernant la démarche. Les informations présentées ici visent à vous guider, mais ne sont pas considérées comme des informations officielles.

Sauf exceptions, vous devrez présenter votre demande en ligne.

Vous devez également consulter le **Guide 5269 – Comment présenter une demande de permis d'études**

[Tous](#)[Images](#)[Actualités](#)[Vidéos](#)[Shopping](#)[Plus](#)[Outils](#)

Environ 41 500 000 résultats (0,33 secondes)



Canada.ca

<https://www.canada.ca/services/presenter-demande>

⋮

Permis d'études : Présenter une demande

18 sept. 2023 — Préparez vos documents. Lorsque vous présentez une **demande**, vous devez soumettre : ... le plus grand nombre possible de documents requis pour une ...



Canada.ca

<https://ircc.canada.ca/francais/demandes/etudiant>

⋮

Demande pour étudier au Canada – permis d'études

7 sept. 2023 — Pour présenter une **demande de permis d'études**, vous pouvez : ... Lisez attentivement le guide d'instructions avant de remplir votre demande. Nous ...



Gouvernement du Québec

<https://www.quebec.ca/etudier-quebec/permis-etudes>

⋮

Obtenir un permis d'études auprès du gouvernement fédéral

10 mars 2023 — Dès que vous recevez votre lettre d'admission d'un établissement d'enseignement désigné du Québec, vous devez présenter une **demande de ...**



MENU ▾

[Canada.ca](#) › [Immigration et citoyenneté](#) › [Étudier au Canada à titre d'étudiant étranger](#) › [Au sujet du processus](#)

Permis d'études : Présenter une demande

[1. Au sujet du processus](#)[2. Qui peut présenter une demande](#)[3. Obtenez les documents requis](#)[4. Comment présenter une demande](#)[5. Après avoir présenté une demande](#)[6. Se préparer à l'arrivée](#)[7. Pendant vos études](#)

En règle générale, vous devez demander un permis d'études **avant de venir au Canada**. Certaines personnes peuvent cependant demander un permis d'études lorsqu'elles sont déjà au pays. Dans certains cas, vous pouvez présenter votre demande lorsque vous arrivez au Canada, au point d'entrée. Assurez-vous de bien comprendre quelles options s'offrent à vous.



Obtenez des instructions précises sur la façon de présenter votre demande

Répondez à quelques questions pour connaître les prochaines étapes selon votre situation.

* **À partir de quel endroit faites-vous votre demande? (obligatoire)**

- À l'extérieur du Canada
- Au Canada
- À un point d'entrée

Titulaires d'un passeport vénézuélien

Il est possible que vous ayez à suivre des étapes supplémentaires lorsque vous remplissez votre demande.

Suivant : Après avoir présenté une demande ➔

▶ Signaler un problème ou une erreur sur cette page

Partagez cette page

Obtenez des instructions précises sur la façon de présenter votre demande

Répondez à quelques questions pour connaître les prochaines étapes selon votre situation.

* À partir de quel endroit faites-vous votre demande? **(obligatoire)**

- À l'extérieur du Canada
- Au Canada
- À un point d'entrée

* Comment voulez-vous présenter votre demande? **(obligatoire)**

- En ligne (obligatoire, sauf si dispensé)
- Sur papier

* Présentez-vous une demande avec un membre de votre famille qui présente une demande de permis de travail? **(obligatoire)**

- Oui
- Non

Titulaires d'un passeport vénézuélien

Il est possible que vous ayez à suivre des étapes supplémentaires lorsque vous remplissez votre demande.

Étape 1 : Assurez-vous d'avoir ce dont vous avez besoin

Pour présenter une demande en ligne, vous aurez besoin :

- d'un scanner ou d'un appareil photo pour créer des copies électroniques de vos documents;
- d'une carte de crédit ou de débit valide.

Pour vous assurer que vous avez tout ce dont vous avez besoin pour présenter votre demande, obtenez de votre bureau local des visas en sélectionnant le pays ou le territoire à partir duquel vous présentez

*** Sélectionnez un pays/territoire (**obligatoire**)**

Maroc

Allez

- Liste de contrôle des documents [IMM 5483]_(PDF, 1,08 Mo) ↗
- Directives du bureau des visas – permis d'études [IMM 5846]

IMMIGRATION

Canada

Permis d'études

**Directives du bureau des
visas de Rabat**

Table des matières

Liste de contrôle– Permis d'études

Demande de permis d'études – Liste de contrôle

Tout document qui n'est pas en français, ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement.

Tout préparatif de votre part, comme le paiement de frais d'administration ou de scolarité, avant d'avoir reçu de l'ambassade la lettre vous autorisant à étudier au Canada, est réalisé à vos propres risques.

Remarque : Si vous êtes un(e) résident(e) autorisé(e) du Maroc qui y vit actuellement, et que vous avez été admis(e) à un établissement postsecondaire désigné du Canada, vous pourriez être admissible à [obtenir votre permis d'études au titre du Volet direct pour les études](#)

Vous devez soumettre :	
Si vous avez 18 ans et plus, la « fiche anthropométrique » pour le Maroc et extraits de casier judiciaire pour tous les pays où vous avez résidé plus de 6 mois.	<input type="checkbox"/>
Attestations d'emploi ou stage, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>
Votre acte de naissance et celui de la personne ou personnes qui vous prennent en charge.	<input type="checkbox"/>
Diplômes, relevés de notes et attestations scolaires obtenus à ce jour, depuis les années du BAC (secondaires) Veuillez aussi noter que tout document dans une langue autre que le français ou l'anglais, doit être traduit et certifié conforme à l'original. Soumettez la traduction ainsi qu'une copie de l'original.	<input type="checkbox"/>
Preuve de compétence de langue, soit avec le TEF (Français), soit avec le IELTS ou TOEFL (anglais) - (optionnel)	<input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu "oui" à n'importe laquelle des questions sur vos antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de <u>l'annexe 1</u> (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B) et le joindre à votre demande.	<input type="checkbox"/>

Obtenez votre permis d'études plus rapidement par l'entremise du Volet direct pour les études

Si vous êtes un résident légal de certains pays, vous pourriez être en mesure d'obtenir votre permis d'études plus rapidement en faisant votre demande en ligne dans le [Volet direct pour les études](#).

Étape 1 : Assurez-vous d'avoir ce dont vous avez besoin

Pour présenter une demande en ligne, vous aurez besoin :

- d'un scanner ou d'un appareil photo pour créer des copies électroniques de vos documents;
- d'une carte de crédit ou de débit valide.

Pour vous assurer que vous avez tout ce dont vous avez besoin pour présenter votre demande, obtenez les instructions de votre bureau local des visas en sélectionnant le pays ou le territoire à partir duquel vous présenterez votre demande.

* Sélectionnez un pays/territoire (**obligatoire**)

Maroc

Allez

- [Liste de contrôle des documents \[IMM 5483\] \(PDF, 1,08 Mo\)](#) 
- [Directives du bureau des visas – permis d'études \[IMM 5846\]](#)

Étape 2 : Lisez le guide d'instructions

Liste de contrôle des documents : Permis d'études (IMM 5483)

Télécharger la liste de contrôle



[Liste de contrôle des documents : Permis d'études \[IMM 5483\] \(PDF, 1,8 Mo\)](#)

Dernière mise à jour : juillet 2024

► Aide pour télécharger et enregistrer cette liste de contrôle

► Comment ouvrir cette liste de contrôle dans Acrobat Reader

Remplir la liste de contrôle

► Comment utiliser et soumettre cette liste de contrôle



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

PERMIS D'ÉTUDES

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

Consultez le [guide d'instructions \(IMM 5269\)](#) pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.

Vous avez besoin de formulaires différents selon la façon dont vous présentez une demande et l'endroit à partir de laquelle vous la présentez. Veuillez vous référer aux directives propres au [bureau des visas](#) responsable de votre région pour vous assurer de soumettre une demande complète.

Si vos documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, veuillez vérifier auprès du bureau des visas responsable de votre région s'ils doivent être traduits.

S'il manque un des documents requis indiqués ci-après, le traitement de votre demande pourrait être retardé.

Rassembliez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

<input checked="" type="checkbox"/>	LISTE DE FORMULAIRES : Vous devez remplir, signer et dater les formulaires de IRCC suivants :	<input checked="" type="checkbox"/>
1	<i>Demande d'un permis d'études présentée à l'extérieur du Canada (IMM 1294).</i> Remarque : Si ce formulaire de demande a été rempli à l'ordinateur, vous devez le valider pour générer une page de code à barres . Si vous présentez une demande papier, imprimez et placez la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou si vous présentez une demande de groupe, de chaque demande individuelle).	<input type="checkbox"/>
2	<i>Renseignements sur la famille (IMM 5707)</i> Remarque : Ce formulaire doit être rempli par les personnes âgées de 18 ans et plus ou les mineurs qui voyagent seuls au Canada.	<input type="checkbox"/>
3	<i>Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409), s'il y a lieu</i> Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	<input type="checkbox"/>
4	<i>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu</i> Remarque : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.	<input type="checkbox"/>
5	<i>Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475), s'il y a lieu</i> Remarque : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous autorisez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer des renseignements sur votre dossier à une personne autre que vous.	<input type="checkbox"/>
6	<i>Déclaration du gardien - Gardien pour enfants mineurs étudiant au Canada (IMM 5646), s'il y a lieu</i> Remarque : Ce formulaire doit être rempli si le mineur qui souhaite étudier au Canada est âgé de moins de 17 ans.	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	LISTE DES DOCUMENTS :	<input checked="" type="checkbox"/>
1	<i>Preuve de paiement indiquant le montant payé.</i> Vous devez payer vos frais de traitement et tous les autres frais applicables et inclure une copie du reçu de paiement avec votre demande. Si des membres de votre famille ou vous-même devez fournir vos données biométriques, les frais à cet égard doivent être payés lorsque vous payez les frais de traitement, et selon le même mode de paiement. Consultez l' « Étape 3. Payer les frais » du guide d'instructions pour calculer le montant total des frais que vous devez payer. Visitez la page Payez les frais pour vérifier les méthodes de paiement acceptables auprès du bureau des visas ou du centre de réception des demandes de visa responsable de votre région.	<input type="checkbox"/>
2	<i>Une photocopie des pages de renseignements personnels de votre passeport ou titre de voyage qui comprend :</i> <ul style="list-style-type: none">• Le numéro de passeport;• Les dates de délivrance et d'expiration;• Votre photo, nom, date et lieu de naissance. Remarque : Si vous avez besoin d'un visa de résident temporaire (VRT) et votre demande de permis d'études est approuvée, vous devrez fournir votre passeport original pour que le visa vous soit délivré. Veuillez communiquer avec le bureau des visas responsable de votre région.	<input type="checkbox"/>

<input checked="" type="checkbox"/>	LISTE DES DOCUMENTS (SUITE) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Deux photos respectant les spécifications de la Demande de visa : Spécifications de la photographie. À l'endos des deux photos, écrivez votre nom et votre date de naissance. Remarque : Si vous devez fournir vos données biométriques (empreintes digitales et photo), vous n'êtes pas tenu d'inclure des deux photos format papier à votre demande.	<input type="checkbox"/>
4	Lettre d'acceptation de l'établissement ou vous comptez étudier (notamment, sans s'y limiter, les établissements d'enseignement désignés). Remarque : La lettre délivrée par l'établissement canadien (p. ex. le conseil scolaire, l'arrondissement scolaire, l'université, etc.) doit être rédigée sur du papier à en-tête officiel et indiquer le montant exact des frais de scolarité que vous devez payer, les dates de début et de fin prévues, ainsi que la date limite à laquelle vous devez vous inscrire.	<input type="checkbox"/>
5	Les demandes de permis d'études soumises à IRCC nécessitent désormais une lettre d'attestation provinciale (LAP) de la province ou du territoire d'études prévu à compter du 22 janvier 2024. Une demande de permis d'études qui ne comprend pas une LAP ou qui ne répond pas à une exception décrite dans les instructions ministrielles ne sera pas acceptée pour le traitement.	<input type="checkbox"/>
6	Si vous prévoyez étudier au Québec, veuillez fournir l'attestation de délivrance de votre « Certificat d'acceptation du Québec » (CAQ) délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Note : À compter du 13 février 2024, le MIFI a effectué une mise à jour au « certificat d'acceptation du Québec » (CAQ) qui contient des renseignements concernant la lettre d'attestation provinciale. Une demande de permis d'études qui n'inclut pas cette mise à jour sur le CAQ ou qui ne répond pas à une exception décrite dans les instructions ministrielles ne sera pas traitée.	<input type="checkbox"/>
7	Preuve d'aide financière : <ul style="list-style-type: none">• Si la durée de vos études au Canada est inférieure à un an, vous devez fournir une preuve de soutien financier pour la durée de vos études au Canada.• Si la durée de vos études au Canada est supérieure à un an, vous devez fournir une preuve de soutien financier pour votre première année d'études au Canada. Remarque : Veuillez consulter le site web d'IRCC pour connaître les exigences financières actuelles.	<input type="checkbox"/>
8	Photocopie de votre licence ou de votre certificat de mariage, s'il y a lieu Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	<input type="checkbox"/>
9	Tout autre document additionnel requis par le bureau de visas. Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	<input type="checkbox"/>



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

PERMIS D'ÉTUDES

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

Consultez le [guide d'instructions \(IMM 5269\)](#) pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.

Vous avez besoin de formulaires différents selon la façon dont vous présentez une demande et l'endroit à partir de laquelle vous la présentez. Veuillez vous référer aux directives propres au [bureau des visas](#) responsable de votre région pour vous assurer de soumettre une demande complète.

Si vos documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, veuillez vérifier auprès du bureau des visas responsable de votre région s'ils doivent être traduits.

S'il manque un des documents requis indiqués ci-après, le traitement de votre demande pourrait être retardé.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

<input checked="" type="checkbox"/>	LISTE DE FORMULAIRES : Vous devez remplir, signer et dater les formulaires de IRCC suivants :	<input checked="" type="checkbox"/>
1	<i>Demande d'un permis d'études présentée à l'extérieur du Canada (IMM 1294).</i> Remarque : Si ce formulaire de demande a été rempli à l'ordinateur, vous devez le valider pour générer une page de code à barres . Si vous présentez une demande papier, imprimez et placez la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou si vous présentez une demande de groupe, de chaque demande individuelle).	<input type="checkbox"/>
2	<i>Renseignements sur la famille (IMM 5707)</i> Remarque : Ce formulaire doit être rempli par les personnes âgées de 18 ans et plus ou les mineurs qui voyagent seuls au Canada.	<input type="checkbox"/>
3	<i>Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409), s'il y a lieu</i> Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	<input type="checkbox"/>

3	<i>Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409), s'il y a lieu</i> Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	<input type="checkbox"/>
4	<i>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu</i> Remarque : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.	<input type="checkbox"/>
5	<i>Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475), s'il y a lieu</i> Remarque : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous autorisez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer des renseignements sur votre dossier à une personne autre que vous.	<input type="checkbox"/>
6	<i>Déclaration du gardien - Gardien pour enfants mineurs étudiant au Canada (IMM 5646), s'il y a lieu</i> Remarque : Ce formulaire doit être rempli si le mineur qui souhaite étudier au Canada est âgé de moins de 17 ans.	<input type="checkbox"/>
 LISTE DES DOCUMENTS :		<input checked="" type="checkbox"/>
1	<p>Preuve de paiement indiquant le montant payé. Vous devez payer vos frais de traitement et tous les autres frais applicables et inclure une copie du reçu de paiement avec votre demande. Si des membres de votre famille ou vous-même devez fournir vos données biométriques, les frais à cet égard doivent être payés lorsque vous payez les frais de traitement, et selon le même mode de paiement.</p> <p>Consultez l'« Étape 3. Payer les frais » du guide d'instructions pour calculer le montant total des frais que vous devez payer.</p> <p>Visitez la page Payez les frais pour vérifier les méthodes de paiement acceptables auprès du bureau des visas ou du centre de réception des demandes de visa responsable de votre région.</p>	<input type="checkbox"/>
2	<p>Une photocopie des pages de renseignements personnels de votre passeport ou titre de voyage qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de passeport; • Les dates de délivrance et d'expiration; • Votre photo, nom, date et lieu de naissance. <p>Remarque : Si vous avez besoin d'un visa de résident temporaire (VRT) et votre demande de permis d'études est approuvée, vous devrez fournir votre passeport original pour que le visa vous soit délivré. Veuillez communiquer avec le bureau des visas responsable de votre région.</p>	<input type="checkbox"/>

LISTE DES DOCUMENTS (SUITE) :		<input checked="" type="checkbox"/>
3	<p>Deux photos respectant les spécifications de la Demande de visa : Spécifications de la photographie. À l'endos des deux photos, écrivez votre nom et votre date de naissance.</p> <p>Remarque : Si vous devez fournir vos données biométriques (empreintes digitales et photo), vous n'êtes pas tenu d'inclure des deux photos format papier à votre demande.</p>	<input type="checkbox"/>
4	<p>Lettre d'acceptation de l'établissement ou vous comptez étudier (notamment, sans s'y limiter, les établissements d'enseignement désignés).</p> <p>Remarque : La lettre délivrée par l'établissement canadien (p. ex. le conseil scolaire, l'arrondissement scolaire, l'université, etc.) doit être rédigée sur du papier à en-tête officiel et indiquer le montant exact des frais de scolarité que vous devez payer, les dates de début et de fin prévues, ainsi que la date limite à laquelle vous devez vous inscrire.</p>	<input type="checkbox"/>
5	<p>Les demandes de permis d'études soumises à IRCC nécessitent désormais une lettre d'attestation provinciale (LAP) de la province ou du territoire d'études prévu à compter du 22 janvier 2024.</p> <p>Une demande de permis d'études qui ne comprend pas une LAP ou qui ne répond pas à une exception décrite dans les instructions ministérielles ne sera pas acceptée pour le traitement.</p>	<input type="checkbox"/>
6	<p>Si vous prévoyez étudier au Québec, veuillez fournir l'attestation de délivrance de votre « Certificat d'acceptation du Québec » (CAQ) délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).</p> <p>Note : À compter du 13 février 2024, le MIFI a effectué une mise à jour au « certificat d'acceptation du Québec » (CAQ) qui contient des renseignements concernant la lettre d'attestation provinciale. Une demande de permis d'études qui n'inclut pas cette mise à jour sur le CAQ ou qui ne répond pas à une exception décrite dans les instructions ministérielles ne sera pas traitée.</p>	<input type="checkbox"/>
7	<p>Preuve d'aide financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la durée de vos études au Canada est inférieure à un an, vous devez fournir une preuve de soutien financier pour la durée de vos études au Canada. • Si la durée de vos études au Canada est supérieure à un an, vous devez fournir une preuve de soutien financier pour votre première année d'études au Canada. <p>Remarque : Veuillez consulter le site web d'IRCC pour connaître les exigences financières actuelles.</p>	<input type="checkbox"/>
8	<p>Photocopie de votre licence ou de votre certificat de mariage, s'il y a lieu</p> <p>Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.</p>	<input type="checkbox"/>
9	<p>Tout autre document additionnel requis par le bureau de visas.</p> <p>Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.</p>	<input type="checkbox"/>

2.1 DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES EN LIGNE

Étape 5 : Créez votre compte en ligne ou ouvrez une session

Vous devez avoir un compte pour présenter une demande en ligne. Vous pouvez utiliser votre compte pour :

- payer vos frais;
- présenter votre demande;
- vérifier l'état de votre demande.

[Accéder au compte sécurisé d'IRCC](#)

Pour déposer votre demande en ligne, vous devez créer votre compte en ligne sécurisé ou ouvrir votre session

→ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/compte.html>

S'il vous faut une AVE ou un visa

Si vous avez besoin d'une autorisation de voyage électronique (AVE) ou d'un visa, nous vous le délivrerons automatiquement avec votre permis d'études. Vous n'avez pas besoin de présenter une demande distincte ni de payer d'autres frais.

Après avoir présenté une demande ➔

2.1 DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES EN LIGNE

Pour déposer votre demande en ligne, vous devez créer votre compte en ligne ou ouvrir votre session

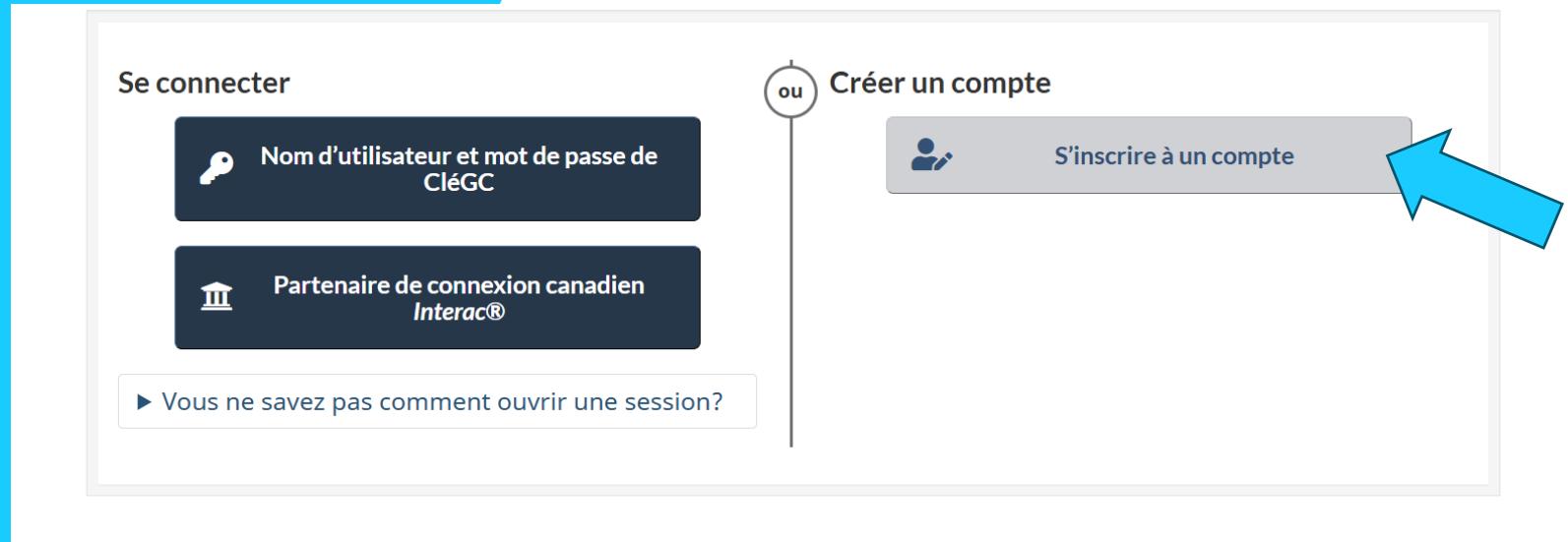
→ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/compte.html>

The screenshot shows the official Canadian Government website for Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC). At the top, there are logos for the Government of Canada in both French and English, along with links for "English" and "Rechercher dans IRCC" (Search in IRCC) with a magnifying glass icon. A "MENU" button is also visible. Below the header, the URL "Canada.ca > Immigration et citoyenneté > Ma demande" is displayed. The main content area features a "Se connecter" (Log in) section titled "Compte sécurisé d'IRCC". It includes a note that users may have multiple accounts for certain applications and a warning that users might need a different account for specific applications based on the type of application they are presenting. A section titled "Quand utiliser ce compte sécurisé" (When to use this secure account) lists two items: "Présenter les types de demande suivants" (Present the following types of applications) and "Vérifier l'état des demandes suivantes" (Check the status of the following applications).

2.1 DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES EN LIGNE

Pour déposer votre demande en ligne, vous devez créer votre compte en ligne ou ouvrir votre session

→ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/compte.html>



2.1 DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES EN LIGNE

Pour déposer votre demande en ligne, vous devez créer votre compte en ligne ou ouvrir votre session

→ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/compte.html>

Choisissez votre mode d'inscription et de connexion

Option 1 : Nom d'utilisateur et mot de passe de CléGC

S'inscrire avec un nom d'utilisateur et un mot de passe de CléGC

- ▶ Vous avez un nom d'utilisateur et un mot de passe de CléGC
- ▶ Vous n'avez pas de nom d'utilisateur et de mot de passe de CléGC
- ▶ Aide CléGC

ou

Option 2 : Partenaire de connexion canadien Interac®

S'inscrire avec un partenaire de connexion Interac®

peut que vous puissiez vous connecter par l'intermédiaire de votre banque canadienne ou de votre coopérative de crédit. Utilisez votre identifiant et votre mot de passe de services bancaires en ligne pour vous connecter.

- ▶ Banques et coopératives de crédit qui sont des partenaires de connexion :



2.1 DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES EN LIGNE

The screenshot shows a two-page process for registering for a cleGC key. The top page is titled 'Modalités et conditions d'utilisation' (Acceptance Agreement) and includes a Canadian flag, the text 'Gouvernement du Canada / Government of Canada', and navigation links for 'Définitions' and 'Foire aux questions (FAQ)'. It also shows the breadcrumb path: Accueil → S'enregistrer pour une cléGC - Étape 1 de 5. The bottom page is titled 'Créer votre nom d'utilisateur' (Create your user name) and includes a Canadian flag, the text 'Gouvernement du Canada / Government of Canada', and navigation links for 'Avis', 'Nom d'utilisateur', 'Mot de passe', 'Questions et réponses', and 'Adresse courriel'. It also shows the breadcrumb path: Accueil → S'enregistrer pour une cléGC - Étape 1 de 5. Both pages feature a blue progress bar at the bottom.

Modalités et conditions d'utilisation

Vous acceptez de respecter [les modalités et conditions d'utilisation de la cléGC qui comprend l'Avis de confidentialité](#) en échange de quoi le gouvernement du Canada vous fournit une cléGC.

En sélectionnant le bouton **J'accepte**, vous acceptez [les modalités et conditions d'utilisation de la cléGC qui comprend l'Avis de confidentialité](#) de la cléGC. Vous pouvez choisir de ne pas vous inscrire pour une cléGC en sélectionnant **Je refuse** pour mettre fin à ce processus.

J'accepte **Je refuse**

Créer votre nom d'utilisateur

Votre nom d'utilisateur doit contenir au moins 8 caractères et vous être unique. Lorsque vous créez votre nom d'utilisateur, nous vous recommandons de :

- faire votre nom d'utilisateur facile pour vous de se rappeler et plus difficile pour les autres à deviner;
- éviter d'utiliser des renseignements personnels tels que votre nom, votre numéro d'assurance sociale (NAS), adresse postale ou adresse courriel;
- garder toujours votre nom d'utilisateur en sécurité et ne le partager avec personne.

Créez votre nom d'utilisateur : **(obligatoire)**

Veuillez sélectionner Obligatoire - Créez votre nom d'utilisateur. Votre nom d'utilisateur doit contenir au moins 8 caractères et vous être unique.

Continuer **Effacer tout** **Annuler**

Liste de contrôle des noms d'utilisateur

2.1 DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES EN LIGNE

 Gouvernement du Canada Government of Canada

MENU ▾

[Accueil](#) > Votre compte

Signé en tant que Hamel Marie-Claude [Accueil du compte](#) | [Profil du compte](#) | [Aide](#) | [Fermeture de compte](#)

Compte de Hamel Marie-Claude

Voir les demandes que vous avez soumises

Revoir la demande que vous avez soumise, en vérifier l'état ou lire les messages associés.

Rechercher : Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments | Afficher 5 éléments

Type de demande ↑	Numéro de la demande ↑	Nom du demandeur ↑	Date de soumission ↓	État actuel ↑	Messages ↓
Aucune donnée disponible dans le tableau					

2.1 DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES EN LIGNE

The screenshot shows a web page titled "Compte de Hamel Marie-Claude". At the top, there is a menu bar with "MENU" and a Canadian flag logo. Below the menu, the user is signed in as "Hamel Marie-Claude" and has links for "Accueil du compte", "Profil du compte", "Aide", and "Fermeture de session". A search bar is present with the placeholder "Rechercher :". To its right, it says "Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments" and a dropdown menu set to "Afficher 5 éléments". Below this is a table header with columns: "Type de demande", "Numéro de la demande", "Nom du demandeur", "Date de soumission", "État actuel", "Messages", and "Action". A message at the bottom of the table states "Aucune donnée disponible dans le tableau". Further down, another table header is shown with columns: "Type de demande", "Date de création", "Jours restants pour la soumission", and "Date de la dernière sauvegarde". A similar message "Aucune donnée disponible dans le tableau" is displayed.

Commencer une demande

[Présenter une demande pour venir au Canada](#)

Comprend les demandes de visa de visiteur, de permis de travail et d'études, d'Entrée Express et

[Réfugiés : Présenter une demande de couverture temporaire de soins de santé](#)

Utiliser ce formulaire si vous êtes une personne protégée ou un demandeur

[Citoyenneté : Faire une demande de recherche dans les dossiers citoyenneté ou de preuve de citoyenneté](#)

Utilisez ce formulaire pour

Liste personnelle

Le code de référence personnel

Si vous avez déjà rempli l'assistant Venir au Canada ou Entrée express, vous avez sûrement reçu une liste de vérification des documents et/ou un code de référence personnel, selon les réponses fournies.

* **Veuillez saisir votre code de référence personnel pour commencer à remplir votre demande. (requis)**

[Continuer](#)[Annuler](#)

Je n'ai pas de code de référence personnel

Si vous ne possédez pas de code de référence personnel, vous pouvez répondre à une série de questions afin de savoir si vous pouvez présenter une demande de visa ou de permis, présenter un profil d'Entrée express, puis entamer une demande en ligne.

Si vous commencez votre demande **après avoir ouvert une session**, vous ne recevrez pas de code de référence personnel, car le système sauvegarde directement dans votre compte votre liste de contrôle des documents.

Déterminez votre admissibilité et présentez en ligne une demande :

[Visa de visiteur, permis d'études et/ou permis de travail](#)[Entrée express \(EE\)](#)

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Que souhaiteriez-vous faire au Canada? **(requis)** ?

Étudier

Pendant combien de temps comptez-vous rester au Canada? **(requis)**

Temporairement - plus de six mois

Sélectionnez le code qui correspond à celui qui se trouve sur votre passeport. **(requis)** ?

FRA (France)

Quel est votre pays ou territoire de résidence actuel? Si vous êtes présentement au Canada, vous devriez sélectionner Canada. **(requis)** ?

France

Avez-vous un membre de votre famille qui est citoyen canadien ou résident permanent et qui a plus de 18 ans? **(requis)**

Non

Quelle est votre date de naissance? **(requis)** ?

Choisir l'année



Choisir le mois



Choisir la journée



Enregistrez et quitter questionnaire

Suivant





MENU ▾

[Accueil](#) > [Services en ligne](#)

Recalibrer

Modifier mes réponses

Imprimer

Signaler un problème technique

Aide

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Avez-vous une lettre d'attestation provinciale ou territoriale ou êtes-vous visé par une exception à l'obligation de fournir une lettre d'attestation provinciale ou territoriale? **(requis)**

Oui, j'ai une lettre d'attestation provinciale ou territoriale

Enregistrez et quitter questionnaire

Suivant

Important : Ces informations sont fournies à titre de référence uniquement et aucune décision en matière d'immigration ne sera prise sur la base de vos réponses. Si vous choisissez de faire une demande, votre demande sera examinée par un agent d'immigration conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et à ses règlements, sans tenir compte de tout résultat que vous obtenez grâce à ce questionnaire. [Lisez l'avis complet](#)





MENU ▾

[Accueil](#) > [Services en ligne](#) [Recommencer](#) [Modifier mes réponses](#) [Imprimer](#) [Signaler un problème technique](#) [Aide](#)

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Avez-vous été accepté à un établissement d'enseignement? **(requis)**

Oui

[Suivant](#)

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Prévoyez-vous fréquenter un établissement d'enseignement désigné postsecondaire? **(requis)**

Oui

[Suivant](#)

Important : Ces informations sont fournies à titre de référence uniquement et aucune décision en matière d'immigration ne sera prise sur la base de vos réponses. Si vous choisissez de faire une demande, votre demande sera examinée par un agent d'immigration conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et à ses règlements, sans tenir compte de tout résultat que vous obtenez grâce à ce questionnaire. [Lisez l'avis complet](#)



Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Participez-vous à un programme d'échange d'étudiants? (requis) ?

Non

Le travail est-il une composante essentielle de vos études? (requis) ?

Oui

S'il vous plaît faire une sélection

Oui

Non

Non

Êtes-vous :

- un titulaire d'une bourse du Commonwealth; ou

- un titulaire d'une bourse complète (couvrant la totalité des dépenses) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dont les bourses de la Francophonie; ou

- un participant à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement? (requis) ?

Non

Annuler



Mettre les informations à jour



Recalculer

Imprimer

Signaler un problème technique

Aide

Vos résultats

Selon les renseignements que vous avez fournis, les résultats ci-dessous indiquent que vous pourriez être admissible à venir au Canada.

Étudiants (permis d'études avec le permis de travail hors campus, Québec)

Vous pourriez être admissible pour venir au Canada à titre d'étudiant.

Continuer

Sortir du questionnaire

Important : Ces informations sont fournies à titre de référence uniquement et aucune décision en matière d'immigration ne sera prise sur la base de vos réponses. Si vous choisissez de faire une demande, votre demande sera examinée par un agent d'immigration conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et à ses règlements, sans tenir compte de tout résultat que vous obtenez grâce à ce questionnaire. Lisez l'avis complet.



2.2 DOCUMENTS REQUIS

Créez votre liste de contrôle personnelle

Étudiants (permis d'études avec le permis de travail hors campus, Québec)

You y êtes presque...

Nous allons vous poser quelques questions de plus. En nous fondant sur vos réponses, nous vous fournirons une liste de contrôle personnelle de tous les documents que vous devrez soumettre avec votre demande.

ATTENTION : Veuillez **ne pas** présenter plusieurs demandes pour un même service dans le but d'accélérer votre demande, car toutes les demandes présentées pourraient être traitées et retarder le traitement de votre demande. Nous n'offrons pas de remboursement pour les demandes qui ont été traitées.

 Sortir du questionnaire

Continuer 

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Participez-vous à un programme d'échange d'étudiants? (requis) ?

Non

Le travail est-il une composante essentielle de vos études? (requis) ?

Oui

Êtes-vous l'époux(se), le(la) conjoint(e) de fait ou un enfant d'un travailleur qualifié ou d'un étudiant étranger à temps plein qui a ou qui aura un statut au Canada? (requis) ?

Non

Êtes-vous :

- un titulaire d'une bourse du Commonwealth; ou

- un titulaire d'une bourse complète (couvrant la totalité des dépenses) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dont les bourses de la Francophonie; ou

- un participant à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement? (requis) ?

Non

2.2 DOCUMENTS REQUIS

The screenshot shows a web interface for the Canadian Government. At the top, there is a logo of the Canadian flag and the text "Gouvernement du Canada" and "Government of Canada". Below this is a dark blue header bar with the word "MENU" and a dropdown arrow icon. The main content area has a white background. At the top left of the content area, there is a breadcrumb navigation: "Accueil > Services en ligne". Below the breadcrumb are five buttons: "Recommencer" (refresh), "Modifier mes réponses" (edit responses), "Imprimer" (print), "Signaler un problème technique" (report technical problem), and "Aide" (help). A large, bold, dark gray heading "Découvrez si vous pouvez présenter une demande" is centered above a red horizontal line. Below the line, a question is displayed: "Avez-vous subi un examen médical effectué par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois? (requis) ?". To the right of the question is a blue button with a white play icon labeled "Suivant". On the left side of the question, there is a dropdown menu with four options: "S'il vous plaît faire une sélection", "S'il vous plaît faire une sélection" (highlighted in blue), "Oui" (highlighted in blue), and "Non". At the bottom of the page, a blue footer bar contains the text: "Important : Ces informations sont fournies à titre de référence uniquement et aucune décision en matière d'immigration ne sera prise sur la base de vos réponses. Si vous choisissez de faire une demande, votre demande sera examinée par un agent d'immigration conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et à ses règlements, sans tenir compte de tout résultat que vous obtenez grâce à ce questionnaire. Lisez l'avis complet".

Avez-vous subi un examen médical effectué par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois? (requis) ?

S'il vous plaît faire une sélection

S'il vous plaît faire une sélection

Oui

Non

Important : Ces informations sont fournies à titre de référence uniquement et aucune décision en matière d'immigration ne sera prise sur la base de vos réponses. Si vous choisissez de faire une demande, votre demande sera examinée par un agent d'immigration conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et à ses règlements, sans tenir compte de tout résultat que vous obtenez grâce à ce questionnaire. [Lisez l'avis complet](#)

2.2 DOCUMENTS REQUIS

The screenshot shows a web page from the Canadian Government's online services. At the top, there is a logo for the Government of Canada featuring the Canadian flag. Below the logo, the text "Gouvernement du Canada" and "Government of Canada" is displayed. A "MENU" button is visible. The navigation bar includes links for "Accueil" and "Services en ligne". Below the navigation, there are several action buttons: "Recommencer" (refresh), "Modifier mes réponses" (edit responses), "Imprimer" (print), "Signaler un problème technique" (report technical problem), and "Aide" (help). The main content area features a large heading "Découvrez si vous pouvez présenter une demande". Below this, a question is asked: "Au cours des dix dernières années, avez-vous fourni vos empreintes digitales ou votre photographie (données biométriques) lors d'une demande pour venir au Canada? (requis)". A dropdown menu allows the user to select "Non" or "Oui". The "Non" option is currently selected and highlighted in blue. A "Suivant" (Next) button is located at the bottom right of the form area.

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Formulaire(s) de demande			
Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Demande de permis d'études présentée à l'extérieur du Canada (IMM1294) (requis)		<button>Téléverser le fichier</button>

Demande de permis d'études présentée à l'extérieur du Canada
(IMM 1294)

Télécharger le formulaire



[Demande de permis d'études présentée à l'extérieur du Canada \[IMM 1294\] \(PDF, 0,7 Mo\)](#)

Dernière mise à jour : octobre 2024

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Documents justificatifs

Documents justificatifs

Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Preuve exigence de travail à l'étude (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Renseignements sur la famille (IMM 5707) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'acceptation ou lettre d'inscription (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Passeport (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'attestation provinciale ou territoriale (LAP ou LAT) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Preuve de ressources financières suffisantes (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Photographie (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Preuve d'examen médical préalable (requis)	?	Téléverser le fichier

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Documents Optionnels

Documents Optionnels

Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Renseignements du client	?	Téléverser le fichier

Frais

Frais

Demande	Quantité	Prix à l'unité (CAD)	Total (CAD)
Permis d'études	1	150,00 \$	150,00 \$
Frais biométrique	1	85,00 \$	85,00 \$

Les frais indiqués sont une estimation fondée sur les frais en vigueur le jour de l'émission de la liste de contrôle personnelle. Les frais réels à payer seront calculés à la date de la présentation.

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Vous aurez peut-être aussi besoin de ce qui suit :

- Un plan d'études / Lettre d'explication
- Une déclaration du gardien (mineurs **de moins de 17 ans**)
- Autre documents (preuve de niveau de français, etc.)

Documents Optionnels

Documents Optionnels			
Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Renseignements du client	?	Téléverser le fichier

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Étape 1 : Assurez-vous d'avoir ce dont vous avez besoin

Pour présenter une demande en ligne, vous aurez besoin :

- d'un scanner ou d'un appareil photo pour créer des copies électroniques de vos documents;
- d'une carte de crédit ou de débit valide.

Pour vous assurer que vous avez tout ce dont vous avez besoin pour présenter votre demande, obtenez les instructions de votre bureau local des visas en sélectionnant le pays ou le territoire à partir duquel vous présenterez votre demande.

* Sélectionnez un pays/territoire (**obligatoire**)

Allez

- [Liste de contrôle des documents \[IMM 5483\] \(PDF, 1,08 Mo\)](#)
- [Directives du bureau des visas – permis d'études \[IMM 0152\] \(PDF, 308.68 Ko\)](#)

Vous devez consulter la **Trousse de demande** et choisir le pays/territoire dans lequel vous présentez une demande afin d'obtenir les instructions de votre bureau des visas local.

IMMIGRATION Canada

Permis d'études

Directives du bureau des visas de Paris
Résidents de l'Algérie

Table des matières

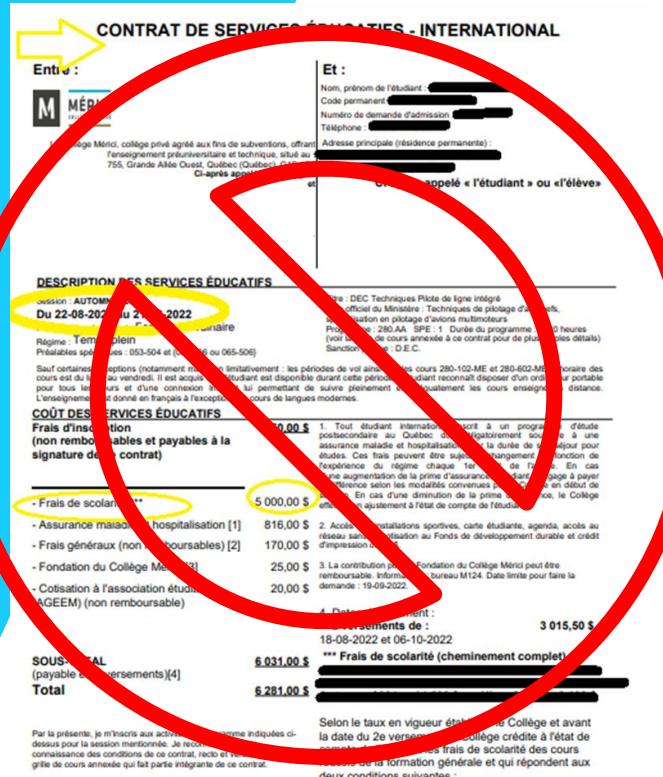
[Liste de contrôle – Permis d'études](#)

[Justificatif de fonds bancaires](#)

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Preuve d'acceptation - LOA

Il s'agit de l'**avis d'admission** et non du contrat d'études ou l'avis d'admissibilité.
La lettre d'admission inclut les frais de scolarité et les détails de votre programme



LA RÉUSSITE EN SOI

Objet : Avis d'admission – Étudiante internationale
Programme d'études : Techniques de gestion hôtelière (430.A0)
Numéro de demande d'admission (DA) : _____
Date de naissance : _____

Madame,

Nous sommes heureux de vous confirmer que votre demande d'admission au Collège Mérici, établissement d'enseignement postsecondaire privé (EED : 019358463025) a été acceptée dans le programme mentionné en titre, et ce, en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) selon les conditions suivantes :

1. Incription : 250 \$/session
 2. Première session d'admission au programme : Automne 2022
 3. Statut d'étudiant : Temps plein
 4. Niveau d'études : Postsecondaire, niveau collégial,
 5. Nombre d'unités à compléter : 91,66 unités
 6. Nombre d'heures à compléter : 2850 heures
 7. Durée du programme : 3 années, réparties sur 6 sessions
- Date de début : 22 août 2022
Date de fin prévue : 31 mai 2025
8. Frais de scolarité total: 11 460\$ CND
- (Ce montant couvre les frais de scolarité, les frais généraux, les frais pour la Fondation du Collège Mérici ainsi que la cotisation à l'association étudiante. Le coût des volumes et du matériel requis ainsi que l'assurance maladie et

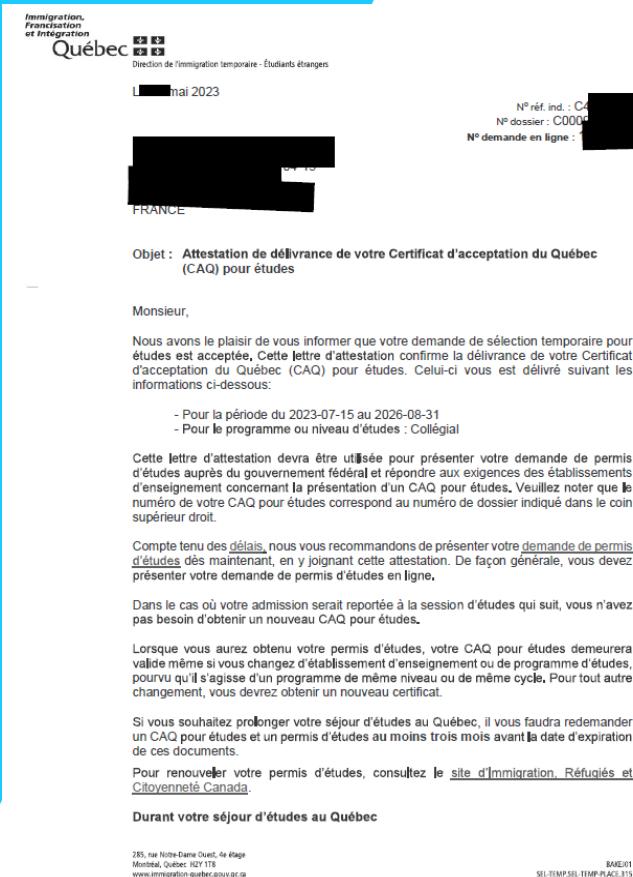
2.2 DOCUMENTS REQUIS

- **Passeport valide pour toute la durée des études** ou un titre de voyage valide. Quand vous présentez une demande en ligne, téléversez une copie de la page de renseignements de votre passeport (photo + signature).
- **Deux photos** de format passeport récentes
- Cliquez sur Instruction pour obtenir les détails.

Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Preuve exigence de travail à l'étude (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Renseignements sur la famille (IMM 5707) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'acceptation ou lettre d'inscription (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Passeport (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'attestation provinciale ou territoriale (LAP ou LAT) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Preuve de ressources financières suffisantes (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Photographie (requis)	?	Téléverser le fichier

2.2 DOCUMENTS REQUIS

• Avis de délivrance de votre CAQ faisant office de LAP



Le titulaire d'un CAQ pour études doit respecter les conditions relatives à sa délivrance édictées par le Règlement sur l'immigration au Québec (RLRQ, c. I-0.1, r. 3). Vous devez notamment détenir une assurance maladie et une assurance hospitalisation pour vous et les membres de votre famille qui vous accompagnent pour toute la durée de votre séjour.

Pour en savoir plus, nous vous invitons aussi à consulter notre site à la page Séjour d'études au Québec : <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec>. Au besoin, vous pouvez communiquer avec notre Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 (pour la région de Montréal) ou au 1 877 864-9191 (sans frais, de partout ailleurs au Québec).

Veuillez noter que, même après l'acceptation de votre demande, le ministère peut devoir communiquer avec vous ou transmettre des documents dans votre dossier en ligne. Vous avez la responsabilité de mettre à jour votre adresse courriel ainsi que les coordonnées vous concernant à partir de votre dossier en ligne ou en communiquant directement avec le Centre de contacts clientèle.

Nous vous souhaitons du succès dans vos études et vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Agent(e)

Informations complémentaires pour votre séjour au Québec

Vous pouvez vous informer sur les possibilités de travail pour les étudiantes et étudiants étrangers et leur conjointe ou conjoint sur le [site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

Le Ministère vous propose Accompagnement Québec, un service gratuit pour faciliter votre intégration au Québec : <https://www.quebec.ca/accompagnement-immigrant>.

Commencez dès maintenant votre installation dans une région du Québec, en français. À partir de votre compte Arima, inscrivez-vous en cliquant sur *Créer un nouveau dossier* et en choisissant l'option *Accompagnement Québec*. Fournissez ensuite les informations demandées. <https://arima.immigration-quebec.gouv.qc.ca/allogage/>

Avez-vous pensé à vous installer de façon permanente au Québec à la fin de vos études ? Découvrez les possibilités qui s'offrent à vous en visitant le <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/rester-apres-études>.

English copy available upon request

SEL-TEMP-SEL-TEMP-PLACE.315



Lettre d'attestation provinciale LAP

Important

La plupart des demandeurs de permis d'études doivent présenter une lettre d'attestation provinciale (LAP) ou une lettre d'acceptation territoriale (LAT).

À moins de répondre aux critères de l'une des exceptions, vous devez présenter une LAP ou une LAT. Vérifiez si vous faites partie des exceptions :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/obtenir-documents/lettre-attestation-provinciale.html>

Au Québec, le CAQ fait office de LAP si une mention l'attestant y figure.

▼ Écoles au Québec

Certificat d'acceptation du Québec

Si vous voulez étudier au Québec, vous avez besoin d'une attestation de délivrance de votre **Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)**, ce qui est délivré par le gouvernement du Québec. Contactez votre école pour savoir comment demander un CAQ.

Pour que votre CAQ puisse servir de LAP, la phrase suivante doit y figurer :

« Cette lettre d'attestation confirme que le demandeur a une place dans la part québécoise des demandes de permis d'études ou qu'il en est exempté. »

La phrase précédente **n'est pas nécessaire** pour les CAQ associés aux demandes reçues **avant 8 h 30 (HE) le 22 janvier 2024**.

2.2 DOCUMENTS REQUIS

- Enregistrer votre CAQ avec le nom "CAQ" puis une autre version "LAP"

Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Preuve exigence de travail à l'étude (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Renseignements sur la famille (IMM 5707) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'acceptation ou lettre d'inscription (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Passeport (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'attestation provinciale ou territoriale (LAP ou LAT) (requis)	?	Téléverser le fichier

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Preuves de ressources financières

- Frais de subsistance pour la première année
- Frais de scolarité pour au moins la première année
- Frais d'installation + déménagement
- Assurances maladie et hospitalisation

Droits de scolarité

Les droits de scolarités sont les montants demandés par votre établissement d'enseignement pour vous inscrire à votre programme d'études.

Le coût des études varie en fonction de plusieurs facteurs : le niveau de formation, l'établissement d'enseignement, le programme choisi, le statut légal de l'étudiante ou de l'étudiant, sa citoyenneté et son lieu de résidence.

Pour plus de précisions, consultez la page [Coût des études et de la vie](#).

Coûts de transport

Les coûts de transport sont les montants nécessaires pour effectuer l'aller-retour à partir de votre pays d'origine.

Besoins essentiels

Le montant des ressources financières pour combler les besoins essentiels représente le minimum dont vous devrez disposer pour couvrir les dépenses de la vie courante au Québec.

Voici les montants, **en dollars canadiens**, dont vous devez disposer si vous présentez votre demande entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et ceux qui seront en vigueur si vous présentez votre demande à partir du 1^{er} janvier 2026.



Besoins essentiels

Le montant des ressources financières pour combler les besoins essentiels représente le minimum dont vous devrez disposer pour couvrir les dépenses de la vie courante au Québec.

Voici les montants, **en dollars canadiens**, dont vous devez disposer si vous présentez votre demande entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et ceux qui seront en vigueur si vous présentez votre demande à partir du 1^{er} janvier 2026.

Catégorie	Jusqu'au 31 décembre 2025	À partir du 1 ^{er} janvier 2026
Une personne de moins de 18 ans	7 756 \$	24 617 \$
Une personne de 18 ans et plus	15 508 \$	24 617 \$
Deux personnes de 18 ans et plus	22 745 \$	34 814 \$
Deux personnes de 18 ans et plus et une autre de moins de 18 ans	25 479 \$	42 638 \$
Deux personnes de 18 ans et plus et deux autres de moins de 18 ans	27 499 \$	49 234 \$



Frais d'installation pour la première année (pour toutes les demandes présentées au plus tard le 31 décembre 2025)

Les frais d'installation pour votre première année sont de 500 \$.

Coûts d'une assurance maladie et hospitalisation (pour toutes les demandes présentées au plus tard le 31 décembre 2025)

Vous devez démontrer que vous pouvez assumer les coûts d'une assurance maladie et hospitalisation pour toute la durée de votre séjour au Québec pour vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent.

Vous n'avez pas à prouver votre capacité financière pour l'assurance si :

- Vous démontrez avoir une assurance maladie et hospitalisation valide au Québec;
- Votre pays d'origine a une entente avec le Québec.

Pour démontrer votre capacité financière et appuyer votre demande de sélection temporaire pour études, vous devrez transmettre des preuves que vous êtes en mesure d'assumer ces coûts.



Preuves de capacité financière

Vous devez transmettre la copie d'un ou de plusieurs de ces documents qui prouvent votre capacité financière à payer tous les frais associés aux études au Québec :

Preuve récente de virements de fonds

Il peut aussi s'agir d'une preuve de vos avoirs et autres sources de revenus.

Autorisation récente de transfert de fonds de l'Office du contrôle des changes de votre pays d'origine ou de résidence

Cette preuve est acceptée si votre pays limite la sortie de fonds.

Confirmation officielle et récente que vous avez reçu une bourse d'études

Celle-ci doit préciser les montants mensuels et annuels que vous recevrez.

Relevés de salaire

Ceux-ci doivent être récents.

Une ou des lettres de banque

La ou les lettres doivent indiquer le solde dont vous disposez. Vous pouvez utiliser ce

[modèle de lettre de banque \(PDF 31 Ko\)](#).

Plus récent avis de cotisation à un régime d'imposition du revenu

Celui-ci doit préciser votre revenu annuel.

Relevé bancaire des trois derniers mois

Celui-ci doit indiquer le solde actuel de votre compte et une preuve que vous en êtes le titulaire.

Carnet de banque à jour

Vous devez aussi fournir une preuve que vous êtes propriétaire du carnet.

2.1.2 Preuves de ressources financières

Exemple : étudiante béninoise de 25 ans en éducation spécialisée avec son conjoint

Frais de subsistance : **34 814\$ CAN**

Frais de scolarité année 1 : **16 000 \$ CAN**

Frais d'installation/déménagement : **2000 \$ CAN**

Assurances maladie : environ **800 \$**

Preuves de ressources financières :

53 614\$ CAN au minimum.

Exemple : étudiant burkinabé de 20 ans en Tourisme

Frais de subsistance : **24 617 \$ CAN**

Frais de scolarité année 1 : **18 000 \$ CAN**

Frais d'installation/déménagement : **2000 \$ CAN**

Assurances maladie : environ **800 \$ CAN**

Preuves de ressources financières :

45 417 \$ CAN au minimum.

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Preuves de ressources financières - Conseils

- Si votre capacité financière a été évalué par le Québec (étudiant français), elle ne le sera pas une deuxième fois. Vous pouvez fournir les mêmes documents.
- Si les **preuves** ne sont pas **suffisantes** ou **crédibles**, il existe une possibilité que le permis d'études soit **refusé**.
- Importance de démontrer la crédibilité de **financer les études au-delà de la première année**, particulièrement pour les étudiants provenant de pays avec des situations socio-économiques moins avantageuses que le Canada.

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Preuves de ressources financières - Conseils

- **Garant**, si ce dernier n'est pas un parent, il important que le garant rédige une lettre prouvant son lien avec l'étudiant et son engagement formel à payer vos études. Idéalement cette lettre pourrait être notariée. Ne multipliez pas les garants.
- Même si votre programme comprend de l'alternance ou que vous envisagiez de travailler durant vos études, **l'agent d'immigration ne considère pas que cette intention est une preuve de ressources financières**. Vous pouvez le considérer dans l'élaboration de votre budget personnel, mais votre demande de permis d'études doit prouver que vous avez déjà la capacité financière.

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Preuves de ressources financières - Conseils

- Vos preuves doivent être récentes (**moins de 3 mois**) et convaincantes.
- Elles doivent aussi être **bien présentées**. Rédigez une **table des matières**, indiquez clairement les **montants disponibles** et à quoi correspondent les documents que vous partagez.
- L'agent a très peu de temps à consacrer à votre demande, soyez le plus clair et précis possible.

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Documents facultatifs

État	Nom du document	Ajouter ou remplacer un fichier
Non téléchargé	> Consentement renseignmt. pers.	Pas téléchargé Ajouter fichier
Non téléchargé	▼ Documents supplémentaires Tout document ou explication supplémentaire qui, selon vous, peut aider l'agent de traitement.	Pas téléchargé Ajouter fichier

[← Précédent](#) [Sauvegarder et continuer →](#)

Autres documents pouvant être requis
Un plan d'études / Lettre d'explication

- **Pour qui ?** Tous les étudiants, mais **surtout** ceux qui ont un parcours atypique ou provenant d'un pays où la situation socio-économique est moins favorable que celle du Canada.

Quoi écrire ?

- **Pourquoi** souhaitez-vous étudier dans ce **programme** et dans **notre établissement** ?
- Votre **objectif professionnel** en lien avec votre programme.
- **Concrètement**, quels sont les **avantages** que vous pourrez tirer de votre formation et qui pourraient vous être utiles sur le marché de l'emploi dans votre pays d'origine.
- **Justifier les réorientations**, si applicables.
- **Justifier les écarts de niveau d'études**. Par exemple, le fait que vous fassiez une formation technique alors que vous avez déjà des études universitaires. Ex.: Vous souhaitez une formation terrain et technique plutôt que théorique.
- **Démontrer que votre intention réelle et légitime est d'étudier au Canada** et que vous souhaitez ou pourriez (selon votre situation) retourner dans votre pays d'origine à la fin de vos études.

Quoi écrire ?

- **Justifier que vous pourrez retourner dans votre pays d'origine** après la formation.
- Démontrer que vous avez des **biens immobiliers**, de la **famille** ou une **offre d'emploi** qui vous attendent. Toutes preuves concrètes que vous avez les moyens et la possibilité de rentrer dans votre pays d'origine à la fin des études sont importantes pour les candidats qui viennent de pays où la situation socio-économique est moins avantageuse que celle du Canada.
- **Historique de voyages**

Conseils :

- 1 ou 2 pages
- Soyez concis, clair et direct
- **Évitez les généralités.** Ex. : vous souhaitez étudier au Canada pour sa qualité de vie et l'excellence de son système scolaire
- Démontrez les particularités de notre programme pour l'atteinte de votre objectif professionnel. Ex. : Il ne s'offre pas ou pas sous la forme souhaitée dans votre pays (alternance, durée, etc.).
- Prouvez ce que vous avancez dans votre plan d'études avec des documents officiels ou attestés

Conseils :

- Prouvez ce que vous avancez dans votre plan d'études avec des documents officiels ou attestés.
- **Consultez l'exemple de plan d'études disponible** sur la plateforme **Moodle – Guide de Bienvenue à Mérici.**

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Résultat de test de français

Ex. Preuve de niveau de français – Test TCF / TEF, etc.

Vous devez consulter la [Trousse de demande](#) et choisir le pays/territoire dans lequel vous présentez une demande afin d'obtenir les instructions de votre bureau des visas local.

<https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp#wb-auto-1>

The screenshot shows a web browser displaying the Canadian Immigration website (<https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp#wb-auto-1>). The page header includes the URL and various browser tabs. A message at the top states: "Le 2 novembre 2019 les services et les frais des centres de réception des demandes de visa (CRDV) en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient ont changé. Consultez le site Web de votre CRDV avant de vous déplacer." Below this, there is a dropdown menu labeled "Choisissez un pays/territoire" with "Algérie" selected. A blue arrow points to this dropdown. To the right of the dropdown are two buttons: "Obtenir la trousse de demande" and a "Next" button. Further down the page, there are three sections: "Vidéo d'instructions" (with a play button icon), "Découvrez si vous êtes admissible" (with an image of diverse people and the text "Venir au Canada"), and "Outil « Vivre au Canada »" (with an image of a family and the text "Vivre au Canada").

The screenshot shows a section of the Immigration Canada website titled "IMMIGRATION Canada". Below this, the "Permis d'études" section is highlighted in red. Under "Permis d'études", there are two links: "Directives du bureau des visas de Paris" and "Résidents de l'Algérie". To the right of this section is a sidebar titled "Table des matières" which lists "Liste de contrôle – Permis d'études" and "Justificatif de fonds bancaires".

2.2 DOCUMENTS REQUIS

Résultat de l'examen médical

Si vous avez effectué un examen médical préalable.

Non fourni	Preuve de ressources financières suffisantes (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Photographie (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Preuve d'examen médical préalable (requis)	?	Téléverser le fichier

1.

Examen médical,
si requis

2.

Demande de
permis d'études

3.

**Permis de
travail/stage
coop**

4.

Biométrie

3. PERMIS DE TRAVAIL STAGE COOP

Permis de travail/Stage coop

Qui est concerné ? Tous les étudiants sauf ceux des programmes de pilotage ou préuniversitaire.

À quoi cela sert-il ? Réaliser son alternance ou des stages prévus dans le programme.

Comment le demander ? Dans la demande de permis d'études.

Et en soumettant votre Annexe d'avis d'admission le mentionnant dans l'espace désigné (Lettre officielle)

Programmes coopératifs pour étudiants étrangers

* Voulez-vous demander un permis de travail pour participer à un programme coopératif? **(obligatoire)**

- Oui Non

* Pour quel type de permis de travail présentez-vous une demande? **(obligatoire)**

- Permis de travail lié à un programme
 Permis de travail ouvert lié à un programme d'études secondaires coopératif



Votre travail coopératif doit être une partie essentielle du programme de formation en représentant 50% ou moins. Votre lettre d'acceptation de l'établissement d'enseignement désigné (EED) doit clairement indiquer que le travail est une partie essentielle du programme.

← Précédent

Sauvegarder et continuer →

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Participez-vous à un programme d'échange d'étudiants? (requis) ?

Non

Le travail est-il une composante essentielle de vos études? (requis) ?

Oui

Êtes-vous l'époux(se), le(la) conjoint(e) de fait ou un enfant d'un travailleur qualifié ou d'un étudiant étranger à temps plein qui a ou qui aura un statut au Canada? (requis) ?

Non

Êtes-vous :^{SEP}

- un titulaire d'une bourse du Commonwealth; ou
- un titulaire d'une bourse complète (couvrant la totalité des dépenses) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dont les bourses de la Francophonie; ou
- un participant à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement? (requis) ?

Non

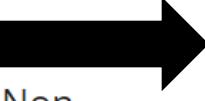


Enregistrez et quitter questionnaire

Suivant



Documents justificatifs

État	Nom du document	Ajouter ou remplacer un fichier
Non téléversé	> Lettre d'acceptation	Pas téléchargé Ajouter fichier
 Non téléversé	▼ Lettre officielle de l'école Une lettre officielle de votre établissement indiquant que vous avez besoin d'un volet travail pour terminer votre programme.	Pas téléchargé Ajouter fichier
Non téléversé	> Certificat d'acceptation (CAQ)	Pas téléchargé Ajouter fichier
Non téléversé	> Passeport/titre de voyage	Pas téléchargé Ajouter fichier
Non téléversé	> Fonds (preuve)	Pas téléchargé Ajouter fichier

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Participez-vous à un programme d'échange d'étudiants? (requis) ?

Non

Le travail est-il une composante essentielle de vos études? (requis) ?

Oui

S'il vous plaît faire une sélection

Oui

Non

Non

Êtes-vous :

- un titulaire d'une bourse du Commonwealth; ou

- un titulaire d'une bourse complète (couvrant la totalité des dépenses) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dont les bourses de la Francophonie; ou

- un participant à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement? (requis) ?

Non

Annuler



Mettre les informations à jour



Documents justificatifs

Documents justificatifs

Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Preuve exigence de travail à l'étude (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Renseignements sur la famille (IMM 5707) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'acceptation ou lettre d'inscription (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Passeport (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'attestation provinciale ou territoriale (LAP ou LAT) (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Preuve de ressources financières suffisantes (requis)	?	Téléverser le fichier
Non fourni	Photographie (requis)	?	Téléverser le fichier

1.

Examen médical,
si requis

2.

Demande de
permis d'études

3.

Permis de
travail/stage coop

4.

Biométrie

4. BIOMÉTRIE



Vérifiez la date d'expiration de vos données biométriques. Le document que vous demandez ne peut avoir une durée de validité plus longue que celle de vos données biométriques. Si vous souhaitez que votre document soit valide plus longtemps, fournissez de nouveau vos données biométriques.

* Avons nous déjà pris vos empreintes digitales et votre photo (données biométriques), et sont-elles valides? (obligatoire)

Répondez oui seulement si les deux énoncés suivants s'appliquent à vous :

- vous avez fourni vos données biométriques au cours des dix (10) dernières années dans le cadre d'une demande de visa de visiteur ou de permis d'études ou de travail;
- vous savez que vos données biométriques sont toujours valides. [En cas de doute, découvrez si vos données biométriques sont encore valides.](#)

Oui Non



Vous devrez soumettre vos données biométriques après le paiement des frais requis et la présentation de votre demande. Remarque : Certaines personnes peuvent être dispensées des frais.

[← Précédent](#)

[Sauvegarder et continuer →](#)

Données biométriques

Les résidents de tous les pays (sauf les États-Unis et certaines exceptions) doivent fournir leurs données biométriques. Une fois fournies, vos données biométriques sont valables 10 ans.

Vous serez convoqué par lettre (mail) environ 48 heures après avoir transmis votre demande de permis d'études en ligne et payé les frais associés (85 \$).

Vous ne pouvez pas prendre rendez-vous avant d'avoir été convoqué.

Vous ne serez pas convoqué tant que votre demande ne sera pas envoyée et les frais payés.



4. BIOMÉTRIE

À noter

Les données biométriques fournies pour votre passeport ne sont **pas** valides. Vous devrez donner vos empreintes dans un Centre de Réception des Visas (CRDV) partenaire du gouvernement canadien.

Il est possible de payer les frais de biométrie après avoir présenté la demande, mais cela engendrera des délais supplémentaires.

Prenez connaissance de la lettre d'instructions, celle-ci précise où vous devez vous présenter pour la prise de biométries.

4. BIOMÉTRIE

À noter

Vous avez **30 jours** après la réception de la lettre d'instructions pour donner vos empreintes.

Vous devez vous rendre dans un endroit désigné par le gouvernement canadien. Il est obligatoire de **prendre rendez-vous** et d'apporter la **lettre d'instructions**, ainsi que votre passeport.

Vous devez prendre rendez-vous rapidement, puisque le délai de traitement de l'ensemble de votre permis d'études débute uniquement une fois les données biométriques reçues.

4. BIOMÉTRIE

À noter

Pour anticiper vos déplacements, vérifiez où sont situés les CRDV canadiens les plus proche de chez vous :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/biometrie/ou-fournir-donnees-biometriques.html>

ET APRÈS ?

Assurances

Si votre pays bénéficie **d'ententes de sécurité sociale avec le Québec**, vous devez vous procurer 6 mois avant la rentrée, **le document qui prouve votre affiliation.**

Logement

Réservez votre place en résidence si cela n'a pas déjà été fait lors de votre demande d'admission ou vérifiez les autres options pour le logement.

Pilotage

Pour nos étudiants en **pilotage** : n'oubliez pas de transmettre votre certificat médical classe 1 et classe 4 dès réception.

ET APRÈS ?

Avion

Nous vous encourageons à réserver votre billet d'avion une fois que vous avez la confirmation de l'obtention de votre lettre d'introduction.

Si vous le réservez avant, prenez une option annulation ou changement dans l'éventualité où vous n'obtiendriez pas à temps vos autorisations de séjour.

ET APRÈS ?

← → ⌂ merici.ca/pages/international/etudier-au-canada

Favoris Courrier - Marie-Cla... Page d'accueil - Zoh... Zoho Accounts Gardons contact ! Formation à distanc... Zoho Bookings Mes Dossiers - Zoh...

Contact

MÉRICI Collégial Privé

Le Collège Programmes Services Les Panthères International

Liens utiles

-  Guide de bienvenue à Mérici
-  Programmes
-  Démarches d'admission
-  Démarches d'immigration

Pour bien vous préparer, consultez le guide
BIENVENUE À MÉRICI !

<https://www.merici.ca/pages/international/etudier-au-canada>

ou

<https://moodle.merici.ca/course/view.php?id=521>



M

MERCI !

Pour toute question, contactez-moi !

WhatsApp : +1 581 204-7360

Mail : mhamel@merici.ca

18 décembre 2025